

L'actu du jour

Le mot du jour : immigration

Le décret permettant de procéder à des tests ADN sur les personnes demandant à être rapprochées de leur famille vient d'être enterré par le ministre de l'Immigration, Éric Besson.



Deux enfants arborent des pancartes »

La famille n'est pas une affaire d'ADN « , en 2007, à Paris. (Photo AFP/ Jean Ayissi)

D'où ça vient ?

Immigration vient du latin *migrare* qui signifie « changer de résidence ». L'immigration, c'est l'entrée dans un pays de personnes étrangères (des immigrés) qui viennent s'y installer pour trouver du travail et une meilleure qualité de vie.

Que dit l'@ctu ?

Les tests ADN au placard ! Le ministre de l'Immigration, Éric Besson, a renoncé, dans un récent entretien, aux tests ADN pour le regroupement familial. Plus simplement, il s'agit, pour un étranger qui désire retrouver sa famille en France, de prouver ses liens de parenté par un test génétique. Un examen biologique qui permet de déterminer s'il existe ou non un lien de parenté entre les personnes testées.

Cette mesure, permettant le recours aux tests génétiques, avait été adoptée en 2007, dans la loi sur la maîtrise de l'immigration. Les sages – les membres du Conseil constitutionnel – avaient validé cette proposition en l'encadrant de règles strictes, comme celle d'autoriser seulement la mère de l'enfant à demander ce genre de test pour obtenir un regroupement familial et de garder secret les résultats.

Cette proposition avait été très mal accueillie au sein du monde associatif et de la classe politique. Fadela Amara, l'actuelle secrétaire d'État chargée de la Politique de la ville, avait jugé « dégueulasse » ce recours aux tests ADN, car il portait atteinte à la vie privée des gens et créait un climat de méfiance en associant le candidat au regroupement familial à un fraudeur. **Une pétition** demandant sa suppression avait même été lancée par le journal *Charlie hebdo* et par SOS Racisme.

Aujourd'hui, le ministre de l'Immigration renonce à cette mesure très critiquée, même si le gouvernement auquel il appartient s'est prononcé, il y a à peine un an, pour son application. Par conséquent, cette proposition sera à nouveau débattue au Parlement. Une victoire pour de nombreuses associations antiracistes et de défense des droits de l'homme.

Retrouve, cette semaine, notre dossier sur **l'immigration** avec de nouveaux mots du jour !

La question du jour :

Que révèle un test ADN ?

Clique sur le mot **QUIZ** pour répondre !

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)